## **Communications et rappels**

Août 2025

## POUR LES ASSEMBLÉES LOCALES

- 1. Campagne mondiale en septembre 2025 : Comme annoncé précédemment, en septembre 2025, nous mènerons une campagne mondiale pour proposer *La Tour de Garde* n° 1 de 2025, intitulée « La fin des guerres : Comment ? ». Les proclamateurs qui décideront d'être pionniers auxiliaires ce mois-là pourront choisir de prêcher 15 ou 30 heures. De plus, un discours spécial ayant le même thème que la revue sera présenté dans toutes les assemblées locales du monde. Ce discours aura lieu le \_\_\_\_\_\_. Nous inviterons chaleureusement toutes les personnes qui manifestent de l'intérêt pour le message de la Bible durant la campagne à y assister.
- 2. **Mémorial 2026**: Le jeudi 2 avril 2026, nous célébrerons le Repas du Seigneur (Luc 22:19). Cette semaine-là, on ne tiendra pas de réunion de semaine. Par ailleurs, sachez qu'en 2027, le Mémorial aura lieu le lundi 22 mars. En 2028, il aura lieu le dimanche 9 avril.
- 3. **Discours spécial 2026**: Afin de susciter l'enthousiasme pour le Mémorial, le discours spécial 2026 sera présenté la semaine d'avant le Mémorial, c'est-à-dire la semaine du 23 mars. Les assemblées locales qui auront une assemblée de circonscription ou la visite du responsable de circonscription cette semaine-là programmeront normalement le discours spécial la semaine précédente.
- 4. Offrande mensuelle pour l'œuvre mondiale faisant l'objet d'une résolution : Pour la prochaine année de service, il est proposé à l'assemblée locale de faire une offrande mensuelle en faveur de l'œuvre mondiale. Une résolution sera présentée à ce sujet. La filiale utilise les fonds destinés à l'œuvre mondiale pour financer diverses activités dont les assemblées tirent profit. Citons notamment : la rénovation et la construction de salles du Royaume et de salles d'assemblées ; la gestion des incidents touchant des bâtiments liés au culte, comme les catastrophes naturelles, les incendies, les vols ou les actes de vandalisme ; la fourniture d'équipements techniques et de services associés ; et la prise en charge des frais de déplacement de certains serviteurs spéciaux à plein temps affectés à l'étranger pour leur permettre d'assister à une assemblée internationale. [Si le collège des anciens a fixé le montant de la résolution mentionné au paragraphe 5 des communications pour les anciens, la résolution sera présentée à ce stade. Sinon, on informera l'assemblée que la résolution sera présentée la semaine suivante.]